



INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS

FICHE MÉTHODE - INSCRIPTION SCOLAIRE

Dans quel cas faut-il inscrire votre enfant ?

- ➔ Pour une inscription en Petite Section (École Maternelle du Chêne Vert)
 - ↳ **Votre enfant est né entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018**
- ➔ Pour une inscription en Cours Préparatoire (École Élémentaire Jean de Cruzel)
- ➔ Pour un nouvel arrivant dans la commune à la rentrée scolaire ou en cours d'année (École Maternelle du Chêne Vert et École Élémentaire Jean de Cruzel)

Comment procéder ?

1. Remplir le dossier de pré-inscription scolaire
 2. Remettre en mairie le dossier de pré-inscription scolaire complet (un récépissé vous sera remis par l'accueil de la mairie) :
 - ↳ **Fiche de renseignements** (*remplie et signée par les deux parents*)
 - ↳ **Justificatif de domicile** (*moins de trois mois*)
 - ↳ **Copie du livret de famille** (*père, mère et enfant concerné*)
- Si les parents sont séparés :
- ↳ **Jugement de garde de l'enfant**
 - ↳ **Justificatif de domicile des deux parents** (*moins de trois mois*)
 - ↳ **Attestation sur l'honneur** (*si parents divorcés, séparés ou en garde alternée sans jugement prononcé*)
3. Un courrier explicatif et le certificat d'inscription scolaire seront signés par Monsieur Le Maire et vous seront envoyés par boîte postale
 4. Dès réception de votre certificat d'inscription scolaire, vous pourrez prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école concernée (numéros inscrits sur le courrier)
 5. Lors de votre rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir du certificat d'inscription scolaire, du carnet de santé, du livret de famille, des pièces d'identité des deux parents, du certificat de radiation pour les nouveaux arrivants et du jugement de garde de l'enfant (si besoin)